



OBJECTIFS

- Identifier la réglementation applicable à la conduite des gerbeurs
- Appliquer les règles de sécurité pour la circulation et le gerbage.

CONTACT - INSCRIPTION

Natacha LENGLET
06.47.84.41.14
n.lenglet@nl-formapro.fr
264 rue de la laie 76160 PREAUX

ACCESSIBILITÉ

- **Dates 2025**
 - Veuillez prendre contact avec le centre de formation
- **Délais d'accès**

Jusqu'à 3 semaines avant le début de la formation
- **Être obligatoirement muni des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage**
- **Maintien des connaissances**

Recommandé tous les 2 ans, l'apprenant doit suivre une nouvelle session d'autorisation de conduite pour la catégorie concernée

AUTORISATION DE CONDUITE - GERBEUR CATÉGORIES 1-2

Performances

Enquête 2025 :

- Taux de satisfaction globale : à venir
- Taux d'atteinte de l'objectif initial : à venir
- Nombre de personnes formées : à venir

MODALITÉS

- **Formation en présentiel**
- **14 heures / 2 jours**
- **Effectif par session : 4 minimum, 6 maximum**

MODALITÉS EN DÉTAIL

● Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Le référent handicap prendra en compte dès l'inscription du candidat sa situation d'handicap, si celle-ci est mentionnée il évaluera les besoins spécifiques, mobilisera les ressources adaptées et coordonnera les aménagements nécessaires (supports, rythmes, accessibilité).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences est réalisée par des mises en situation en cours de formation, par le passage d'un QCM suivi d'une évaluation pratique.

À l'issu de la formation, un titre autorisation de conduite préenseigné vous sera délivré.



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Personne devant obtenir son autorisation de conduite pour chariot gerbeur

Prérequis :

- Avoir 18 ans révolus
- Être médicalement apte à la conduite

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active basée sur des échanges, des cas pratiques et des exercices d'entraînement

AUTORISATION DE CONDUITE – GERBEUR CATÉGORIES 1–2

Formateur

Formateur expérimenté, spécialisé dans les domaines de la sécurité, de la conduite d'engins et de la prévention des risques professionnels. Il exerce depuis 2013 en tant que formateur CACES et AIPR, et accompagne des publics variés dans l'acquisition des compétences nécessaires à la conduite en sécurité des équipements de travail, à la compréhension des obligations réglementaires et à l'amélioration des pratiques professionnelles sur le terrain.

CONTENU

Les enjeux de la santé et sécurité au travail

- Les conséquences d'un accident de travail,
- Les principaux facteurs d'accidents.

Le contexte réglementaire

- Les acteurs de la prévention (Inspecteur du Travail, CARSAT, contrôle technique...),
- La réglementation associée à la conduite des engins.

La technologie des transpalettes électriques

- Les différents organes, leur technologie et fonction,
- Le fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité,
- La lecture de la plaque de charge,
- Les vérifications et opérations de maintenance,
- Les transpalettes électriques gerbeurs.

Les mesures de sécurité

- La prise en compte des facteurs de risques,
- L'analyse de la tâche à accomplir,
- La prise en compte de la charge à transporter,
- La vérification et l'exploitation du matériel de manutention,
- L'influence des facteurs d'ambiance.

L'adéquation des équipements, les vérifications préalables

- L'analyse de l'opération de manutention envisagée,
- La vérification du système de roulage, le vérin, la batterie.

Les opérations de conduite et de manœuvre

- La circulation à vide et en charge,
- Les opérations à quai.

Les manœuvres de secours

- Réalisation des manœuvres de secours,
- Les circuits de préparation de commande,
- Le stockage en hauteur (sur palettier ou en pile) et le déchargement de véhicule.

La maintenance de l'engin

- La réalisation des opérations de maintenance du ressort du conducteur.